

# FUMIBOL

FUMIGATEUR INSECTICIDE  
POUR VOLANTS ET RAMPANTS

INNOVATION TECHNOLOGIQUE



*Ne laisse ni tache ni dépôt résiduel*  
*Le fumigateur émet une fumée propre*  
*Sans danger pour l'environnement*  
*Désinsectise totalement et durablement*  
*Puissant effet de choc sur insectes parasites et volants*  
*Micro particules insecticides pénétrant les moindres cavités*  
*L'hydroréaction élimine tout risque d'inflammabilité ou d'explosion*

## **PROPRIETES :**

- Agit par contact et ingestion sur le système nerveux des insectes.
- Permet, de par la libération de fines particules pénétrant chaque anfractuosités de la zone concernée, de traiter des endroits peu accessibles où les insectes trouvent refuge.
- Très actif sur un large spectre d'insectes **volants et rampants** (charançons, mites, acariens, puces, punaises, cafards, blattes, araignées, mouches, moustiques, guêpes, frelons).
- **FUMIBOL**, diffuseur hydroréactif, libère un brouillard insecticide par réaction au contact de l'eau.
- **FUMIBOL** permet de traiter 45 m<sup>2</sup> ou 110 m<sup>3</sup> pour les cafards, blattes, puces, mites, punaises et 100 m<sup>2</sup> ou 250 m<sup>3</sup> pour les mouches, moustiques, guêpes, acariens.

## **MODE D'EMPLOI :**

- Sortir les animaux, y compris les poissons et les plantes fragiles.
- Placer le récipient au milieu du local, déposer la capsule au contact de l'eau, face rouge vers le haut.
- La diffusion intervient après 30 secondes environ.
- En cas d'utilisation simultanée de plusieurs FUMIBOL, commencer la mise en place par les zones les plus éloignées de la sortie.
- Laisser agir dans le local fermé pendant 2 heures minimum.
- Aérer brièvement avant réoccupation des locaux.
- Déclenche les alarmes incendies.
- Fermer portes et fenêtres donnant sur l'extérieur.
- Ouvrir les portes, placards et tiroirs dans le local traité.
- Verser de l'eau jusqu'au niveau marqué sur le récipient.

## **PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE :**

Stocker en emballages d'origine, en locaux tempérés, à l'abri de l'humidité et à l'écart des denrées alimentaires, y compris celles des animaux.

1105302